

Burundi : La RPA dans le collimateur du pouvoir qui durcit le ton contre les médias

@rib News, 24/08/2008 â€“ Source PANALe Conseil national de la communication (CNC), l'organe de r gulation des medias du Burundi, a menac , mardi, la Radio publique africaine (RPA, ind pendante) de "sanctions" si elle ne pr sentait pas publiquement des excuses par la voie des ondes "pour les torts qu'elle a caus s   des tiers par le mauvais traitement de l'information et la diffusion de fausses nouvelles au cours de ces huit derniers mois". Le CNC a tenu   r diger lui-m me les termes des excuses que l'organe incrimin  devra diffuser "int gralement et sans commentaire, dans les grandes  ditions du matin, de la mi-journ e et du soir, en fran ais et en kirundi (les deux langues officielles du Burundi) pendant trois jours", indique le texte de la d cision portant sanctions applicables   la RPA, rendu public mardi. La RPA doit notamment reconna tre et diffuser avoir commis, au cours des huit derniers mois, "plusieurs erreurs d' thique et de d ontologie professionnelle en diffusant des informations erron es   l'endroit d'une dizaine de personnalit s politiques et militaires du pays, dont le chef de cabinet civil   la pr sidence de la R publique, Melchior Magara, l'actuel ministre de l'Int rieur et du D veloppement communal, Venant Kamana". Le CNC a encore dict    la RPA de "regretter publiquement tous les effets n gatifs caus s aux personnes mises en cause dans ses reportages". "La diffusion de ce texte devra commencer trois jours suivant la r ception de cette d cision,   d faut de quoi, le CNC se verra dans l'obligation de prendre d'autres sanctions envers la RPA", pr vient encore le CNC, qui reproche   l'organe de presse d'avoir, entre autre, viol  l'article 10 de la loi sur la presse au Burundi en diffusant le 30 janvier 2008, "sans fournir de preuves", une information accusant de hautes autorit s du pays, dont le chef de cabinet civil de la pr sidence de la R publique, Melchior Magara, de vouloir cr er une r bellion pour assassiner les opposants politiques et semer la terreur dans la population. L'article 10 stipule que le journaliste est tenu de s'abstenir de diffuser des informations pouvant porter atteinte   "l'unit  nationale, l'ordre et la s curit  publics,   l'honneur et   la dignit  humaine". La d cision rappelle qu' vertu des dispositions de l'article 47 de la loi r gissant la presse au Burundi, "le CNC a le pouvoir de suspendre ou de retirer la licence d'exploitation   une station de radiodiffusion qui ne se conforme pas   la loi et met en danger la consolidation de la paix, l'ordre public, l'unit  nationale, la vie priv e des personnes et la dignit  humaine". Le directeur de la RPA, Emmanuel Nsabimana, a aussit t rejet  en bloc les accusations de violation du code d' thique et de d ontologie r gissant la loi sur la presse au Burundi, refusant du coup l'injonction de pr senter des excuses publiques en dehors des proc dures judiciaires. La journ e de mardi a  t  particuli rement riche en proc s m diatiques marqu s  galeme la premi re comparution en audience publique du directeur de l'agence de presse priv e en ligne, "Net Press", Jean-Claude Kavumbagu, au bout de deux semaines de d tention pr ventive   la prison centrale de Bujumbura pour "diffamation et imputation dommageable" sur plainte du Secr taire g n ral du gouvernement, Philippe Nzobonariba. Le dossier a  t  pris en d lib r  pendant 48 heures, le temps de statuer sur la demande des cinq avocats de la d fense voir leur client compara tre en pr venu libre. Aux derni res nouvelles, on apprend, par ailleurs, que le patron de la RPA, Emmanuel Nsabimana, doit encore compara tre jeudi prochain devant le Parquet g n ral de la R publique pour un motif non encore connu. Les relations entre le pouvoir et la presse s' taient consid rablement am lior es ces derniers temps et les nouveaux proc s m diatiques viennent rappeler les moments durs de l'ann e 2006 au cours de laquelle plusieurs journalistes des principales radios ind pendantes du pays avaient fait la prison pendant de longs mois pour "diffusion d'informations en cours d'instruction" qui avaient trait   une tentative de coup d'Etat manqu  contre l'actuel r gime du pr sident Pierre Nkurunziza.